Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Décès et partage

Par allais

Bonjour, mon papa est décédé le 20/12/2023 ,et je fais les démarches administratives (retraite, secu, mutuelle telephone ect ect)

Le 20 décembre dernier (lors du décès) je me suis fait interpeller par le médecin car son chéquier, CB, assurance, carte de mutuelle et sécurité sociale on disparu de la chambre de l'établissement (de l'EPAD).

Ma s?ur a informé le médecin que c'était elle qui avait pris sa sacoche.

Mon papa était hospitaliser depuis 1 mois est demi avant son décès, deux jour après je vais a la banque rencontré la conseillère et je découvre qu'il y a eu des chèques et achats par carte bancaire qui ont été réalisé et débité de son compte pendant son hospitalisation.
Que dois-je faire ?

Mon papa était propriétaire d'un véhicule celui ci a été pris par ma s?ur de l'appartement de mon papa jusqu'au domicile de ma s?ur, est qui ma informé que le véhicule ne fonctionner plus (embrayage),elle voulais me donner ma part sans passer par notaire(que j'ai refuser) je lui ai demander que remettre le véhicule en état pour faire le partage par la suite, elle ma dit que le véhicule ne valais rien (véhicule - de 10ans avec faible kilométrage)
Que dois-je faire?

Je n'est pas accès au logement de mon papa - Ma s?ur et une autre personne on accès au logement.
Que dois-je faire?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Par ESP

Bonjour
Les opérations faites par votre soeur sont du ressort de l'abus de faiblesse.
Pour la succession, voyez un notaire
Pour l'affaire de votre soeur, consultez un avocat.

Par allais

Bonjour,
Je vous remercie de votre retour

Par compte pour la dernière demande (voiture) le notaire ne peut pas lui demandé de remettre ne état le véhicule?

Cordialement